



Assemblée Générale ordinaire du 24 juillet 2022

L'Assemblée générale de Domoun la Plaine s'est réunie le dimanche 24 juillet 2022 à 10 h 00, au 33, rue Bory de Saint Vincent à Bourg Murat, Plaine des Cafres.

Etaient présents :

- LA PORTE Gilbert
- MUSSARD Vincent
- AULET Jacques
- FONTAINE Anne
- BRUYERE Dominique
- GALLAND Marie-Claude
- JALA Sylvie
- HELARY Cathy
- BARBARINI Christophe
- CROCHET Mickaël
- GIGANT Lucienne
- DUCROUX Eric
- LOUARN Katell
- LA PORTE Christine
- PICARD Hugo
- RAMSAMY Sosthène

Absents excusés ayant donné procuration :

- BENAVENT Patricia, procuration donnée à LA PORTE Gilbert
- CADET Michèle, procuration donnée à LOUARN Katell
- MUSSARD Bernadette, procuration donnée à MUSSARD Vincent
- GRINFEDER Nicole, procuration à HELARY Cathy

I - Tour de table de présentation

La réunion commence par un tour de table de présentation des participants à cette réunion. Chacun évoque les raisons qui l'amène à adhérer au mouvement porté par Domoun la Plaine. Habitants de la Plaine des Cafres, du Tampon ou d'ailleurs sur l'île, la contestation de la création d'un parc d'attractions qui va anéantir les paysages millénaires de ce site, rassemble les adhérents à l'association, tout comme les adhérents qui la rejoignent ce jour-même, quelles que soient leurs appartenances politiques ou non. La préservation des espaces naturels mais aussi l'authenticité de ce village, le respect de la population sont entre autres les questions qui les rassemblent au sein de l'association.

De ce tour de table, se dégage une détermination très forte à s'opposer au projet et à faire entendre les arguments des citoyens rassemblés par Domoun la Plaine.

II - Rappel des dernières démarches entreprises par l'association ces derniers mois

Au cours de ce dernier trimestre, notre association a engagé différents types d'actions :

- Actions de communication dans la presse écrite et audiovisuelle
- Actions en direction des collectivités : Mairie, Conseil Général, Administrations
- Saisine du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Premier contact avec un avocat
- Saisine du Défenseur des droits.

A. Actions de communication

La Presse écrite et audiovisuelle a été invitée à chaque fois que nous sommes allés manifester, devant la Mairie du Tampon, entre les deux tours des législatives, puis devant le Conseil départemental.

Jacques Aulet, Mickaël Crochet et Gilbert La Porte ont, chacun à son tour, participé à des émissions sur Télé Kréol, dans l'émission « La Réunion lé la ». Jacques et Mickaël ont aussi participé à des émissions sur l'antenne de Sud Réunion et de RTL Réunion.

Avec l'aide d'une sympathisante, des affiches ont été réalisées pour simuler l'aspect qu'aura la Plaine des Cafres après avoir été défigurée par le parc d'attraction du Maire du Tampon. Le but est qu'il y ait une prise de conscience collective des conséquences négatives qu'aurait ce projet.

Notre page Facebook compte à ce jour près de 900 abonnés. Elle permet de tenir la population informée en continu des évolutions du dossier et de poursuivre les adhésions.

Enfin, outre la première pétition lancée en 2019 par Cafriplinois de cœur, deux autres pétitions ont recueilli un nombre important de signatures, dont la dernière en date contre les tyroliennes qui compte à ce jour plus de 5 000 signatures.

B. Action en direction des collectivités

Depuis la fin du deuxième trimestre 2022, notre association s'est engagée dans des actions dites « coup de poing » en se rendant avec des banderoles devant les collectivités concernées.

Début juin, en saisissant de l'occasion de l'entre deux tours de législatives et du fait que le conseiller municipal et par ailleurs fils du Maire était candidat aux législatives, nous sommes allés demander audience au Maire qui nous a jusqu'à ce jour ignorés. Nous avons été ralliés à cette manifestation par les militant du QG des Zazalés. La veille, Gilbert avait participé à une émission sur les réseaux sociaux du QG des Zazalés au cours de laquelle, ses militants nous ont donné rendez-vous le lendemain devant la mairie. Le maire nous a fait interdire l'entrée de l'hôtel de ville en postant des gros bras, pendant que lui prenait la fuite par une porte dérobée. Ces incidents ont été publiés dans les réseaux sociaux et par la presse écrite.

Fin juin, nous nous sommes rendus devant le Conseil départemental pour demander de ne pas autoriser l'aménagement du Piton Dugain. Nous avons été reçus par une délégation constituée d'un Vice-président et la Directrice du Service de l'Environnement qui nous ont déclaré que le Piton Dugain était sous l'unique responsabilité de l'Etat et que le Département, nu-propiétaire du foncier ne pouvait décider de son utilisation.

Le 13 juillet, le Président du Conseil départemental nous a adressé un courrier dans lequel il reprenait ces éléments de réponses, tout en nous assurant que « la conservation de notre patrimoine

exceptionnel local constitue pour le Département une préoccupation pour laquelle l'ensemble des services consultés sont solidaires et garants

C. Saisine du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Notre association a adressé un courrier d'alerte au Centre mondial de l'UNESCO à Paris au sujet de la menace que représente le projet de parc d'attraction sur l'intégrité du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous avons reçu une réponse début juin dans lequel le centre nous remercie d'avoir attiré son attention sur ce dossier et qu'il demande aux autorités françaises de lui apporter des explications

D. Entretien avec Maître Darioumerle

Dans la perspective d'une action en justice, nous nous sommes rapprochés de Maître Darioumerle pour avoir un conseil sur les procédures à engager contre le projet de parc d'attraction. Celui-ci nous a indiqué qu'en l'état actuel, il n'y avait pas encore matière à engager une procédure car il n'y avait pas de décisions attaquables. Mais il a bien noté les points de désaccord de notre association avec le projet et les failles qui se présentaient d'ores et déjà pour une future action devant les tribunaux, comme la désolidarisation du projet de tyroliennes et du projet du « Parc du volcan », mais aussi l'absence de projet alternatif dans la présentation qui a été faite lors de la concertation préalable.

Il nous a annoncé que ses honoraires se monteraient à 1500 €.

E. Saisine du défenseur des droits

Dernière action en date, nous avons été reçus par le Défenseur des droits pour qu'il intervienne auprès des services de l'Etat, la Préfecture et la Sous-préfecture de Saint Pierre, qui n'ont jamais répondu à nos demandes d'entretien ni à nos courriers. Représentant local du Médiateur, le défenseur des droits s'est engagé à écrire au Préfet pour lui signaler ce dysfonctionnement de ses services et lui demander les suites qui nous seront réservées.

Enfin, l'Assemblée est informée du rendez-vous que nous avons obtenus pour le lundi 25 juillet à 10 h 00 avec la Mission Régionale de l'Autorité environnementale.

Après ce rappel des actions conduites au cours de ces derniers mois, l'Assemblée Générale ordinaire a été close à 11 h 30, pour laisser place à l'Assemblée Générale extraordinaire qui va examiner le projet de modification des statuts.

Fait à la Plaine des Cafres, le 25 juillet 2022

Le Président,



Gilbert LA PORTE

La Secrétaire,



Christine LA PORTE